

SCIENCE ET PÊCHE

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
DE

L'INSTITUT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DES PÊCHES MARITIMES
59, Avenue Raymond - Poincaré, PARIS (16^e)

N° 75

- PUBLICATION MENSUELLE -

NOVEMBRE 1959

LA PECHE AU CHALUT EN MAURITANIE

- Si la route de Mauritanie est actuellement bien connue des langoustiers, les chalutiers, par contre, ont complètement abandonné ces lieux de pêche depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Dès 1905, ce sont des chalutiers de Boulogne et d'Arcachon qui allèrent les premiers en Mauritanie, rapportant à chaque voyage de 100 à 120 tonnes de poisson. Après la première guerre mondiale, les rochelais y remplacèrent les bouloonnais puis, de 1940 à 1945, la pêche ne fut plus pratiquée que par les chalutiers de Casablanca et par la flotte des navires repliés sur Marseille. Depuis, en dépit de quelques tentatives sans lendemain effectuées jusqu'en 1950, les chalutiers français ont complètement abandonné la Mauritanie au profit des italiens, et surtout des espagnols et des portugais; mais il se pourrait que, dans un avenir proche, de nouveaux pavillons étrangers apparaissent sur ces fonds où la pêche est encore abondante. Chez nous quelques navires rapides et dotés d'une bonne réfrigération de leur cale pourraient tenter une reprise de la pêche en Afrique. Certains y songent à Lorient et à La Rochelle mais n'osent encore se décider.

Quelles sont donc les possibilités actuelles des côtes de Mauritanie ? -

RENDEMENT

Pour 8 à 10 jours de pêche effective en Mauritanie, le rendement moyen des chalutiers français était, avant guerre, de 70 à 80 tonnes de poisson trié et pouvait atteindre 100 tonnes. Il semble que depuis 1943 un rendement élevé se soit maintenu dans cette région. Les statistiques des services portugais indiquent en effet que le poids moyen des captures effectuées par leurs bateaux, qui était de 450 kg par heure de pêche en 1943-47, est resté depuis voisin de 420 kg. La persistance de ce chiffre depuis 16 ans permet d'admettre que ces fonds ne sont pas encore surexploités malgré l'augmentation de l'effort de pêche que l'on y relève depuis une dizaine d'années. C'est ainsi que le Portugal y a doublé sa pêche depuis 1943 et en a retiré 35.000 tonnes en 1956 ce qui représente des apports moyens de 83 tonnes par sortie pour les chalutiers à vapeur travaillant dans la zone s'étendant du sud d'Agadir au banc d'Arguin et de 110 tonnes dans celle allant du sud d'Arguin aux côtes du Sénégal. Quant à l'Espagne, elle a retiré 92.000 tonnes des eaux africaines en 1956.

EPOQUE DE PECHE

On ne peut parler d'époques de pêche pour la Mauritanie, le chalutage y étant possible toute l'année. Les navires de La Rochelle cependant n'y travaillaient que d'octobre à mai, c'est-à-dire en période froide lorsque la température de l'eau en surface varie entre 15° et 18°. Pendant l'été en effet la température de l'eau augmente rapidement pour atteindre 25 à 27° en août-septembre, ce qui pose alors de graves problèmes pour la conservation du poisson à bord de navires non congélateurs. Il ne faut pas en effet sous-estimer la difficulté de ramener des eaux africaines du poisson de bonne qualité et les plus grandes précautions doivent être prises pour assurer le meilleur refroidissement possible de la cale et un glaçage parfait du poisson.

FONDS DE PECHE

Les pêcheurs espagnols et portugais travaillent régulièrement sur les fonds du Faux cap Bojador (de 27° à 26° 40 N), de peña Grande (de 26° à 25° N) et de Leven (de 24° 15 à 24° 50 N jusqu'à 200 m seulement). Ils y capturent des pagres, mérus et courbines et, vers 100 brasses, du merlu avec de petites dorades. Plus au sud on arrive sur les fonds pratiqués par les rochelais avant guerre : le fond de Cintra de 23° 15 à 22° 40 N par 50-75 m et surtout les fonds de Barbas au cap Blanc, de 22° 10 à 20° 15 N, facilement chalutables de 70 m à plus de 200 m. Ils y travaillaient surtout entre 65 et 100 m et y capturaient des dorades, pagres, courbines, mérus, soles etc.

Tous ces fonds sont bons et couverts de sable gris, fin ou vasard avec cependant, dans les parages du cap Blanc, quelques taches de coquilles (huîtres) et quelques touffes de corail rouge peu dangereux pour les filets. Les accores NO et O du banc d'Arguin sont également chalutables et ont été assez fréquentés durant la guerre par les pêcheurs français. Ils couvrent les fonds de 30 à 50 m et sont riches en mérus, dorades et courbines. Les risques d'avaries y sont cependant plus grands qu'ailleurs par suite de la présence d'affleurements rocheux dispersés dans le prolongement SO du cap Blanc.

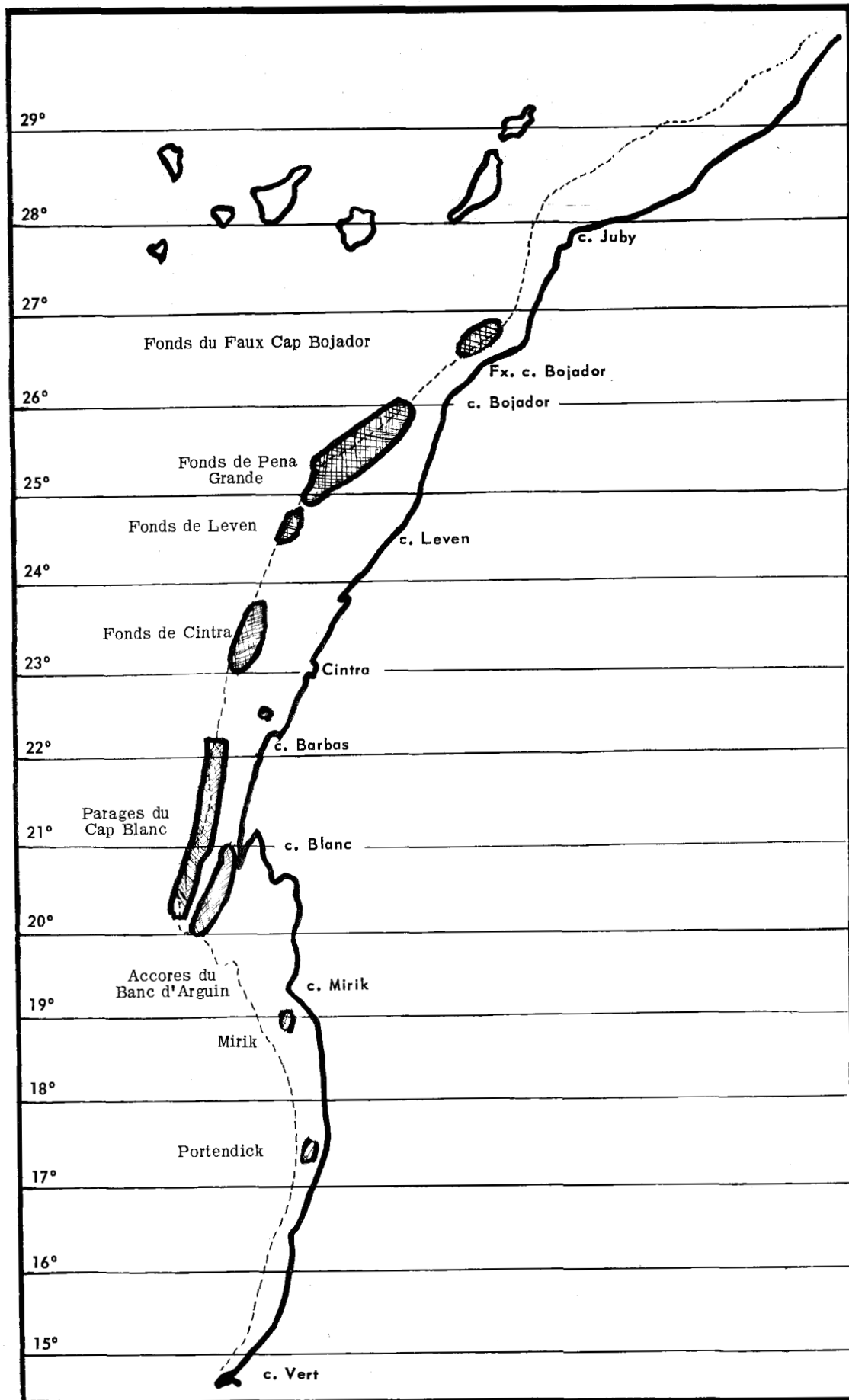
COMPOSITION DES CAPTURES

Les captures faites en Mauritanie sont surtout déterminées par la profondeur. Sur les accores et jusqu'à 500 m deux espèces dominent : le merlu et la petite dorade à gros yeux (*Dentex macrophtalmus*). Sur le plateau, entre 75 et 150 m, ce sont surtout les dorades, pagres, dentés, mérus et courbines qui abondent.

MERLUS:

Le merlu se trouve sur tous les accores jusqu'à 500 m de profondeur et il est particulièrement signalé de 27° à 23° N et de 21° 40 à 20° 30 N. C'est surtout le merluchon qui domine dans les captures et son maximum d'abondance se situe d'octobre à mars dans les parages du cap Blanc. Plus au nord, de 25° à 27° N, il semble présent toute l'année. Sur certains navires espagnols travaillant en bœufs le long de la ligne des 100 brasses du Faux cap Bojador et de peña Grande on a signalé des pêches de merlu de 12 tonnes en 9 jours ce qui représente 50 % des captures, le reste consistant surtout en petites dorades à gros yeux (*Dentex macrophtalmus*) non commercialisées en France.

Une grande partie des merlus pêchés sur ces fonds est identique au merlu européen mais, sur les fonds du sud, à partir des parages du cap Blanc, on risque de ne plus trouver que du merlu noir du Sénégal. Les pêcheurs le distinguent aisément et le rejettent à la mer (merlu laiteux).



Principaux lieux de pêche du Rio de Oro, de la Mauritanie et du Sénégal.

SOLES :

Les soles sont assez abondantes dans les parages du cap Blanc, au sud de 21° 30, où on les trouve surtout autour de 80-90 m. Les chalutiers en rapportaient de 4 à 500 paires par marée. On y distingue deux espèces, la sole commune et la sole du Sénégal de plus grande taille (*Solea solea* et *S. senegalensis*). Avec les soles, mais plus rare, on pêche le flétan de Mauritanie (*Psettodes*), beau poisson plat dont le poids moyen est de 1 kg.

SPARIDES :

Les sparidés constituent les 2/3 de la pêche; de nombreuses espèces abondent sur les fonds de 50 à 100 m. Parmi eux signalons le pageau rose (*Pagellus erythrinus*) semblable à celui pris dans le golfe de Gascogne, le casseburgot (*Pagrus pagrus*), les autres pagres qui atteignent de 40 à 80 cm (*Pagrus ehrenbergi* et *P. auriga*), les dentés qui atteignent également de grandes tailles (*Dentex canariensis* et *D. filusus*), les grisets (*Cantharus cantharus*), les sargues etc... En général tous les sparidés sont conservés car leur chair est excellente et l'on ne rejette à la mer que ceux de petite taille et, en général, les diagrammes (*Diagramma mediterraneum*) malgré leur très grande abondance dans les petits fonds.

MEROUS :

Ces poissons sont relativement abondants et très estimés. On en distingue surtout trois espèces atteignant généralement de grandes tailles, 40 à 90 cm (*Epinephelus aeneus*, *E. goreensis*, *E. gigas*).

COURBINE OU MAIGRE (*Sciaena aquila*) :

Cet excellent poisson peut atteindre 2 m et il se rencontre surtout entre la côte et les fonds de 60 m. Les chalutiers de La Rochelle en rapportaient 200 à 250 pièces de 15 à 20 kg par sortie.

OMBRINES :

Ces poissons sont recherchés par les espagnols. On en fait occasionnellement de grosses captures (*Umbrina canariensis*).

SAINT-PIERRE :

Il se pêche fréquemment entre 80 et 150 m.

TASSERGAL :

Ce beau poisson est souvent fréquent près de la côte. Il atteint une taille de 50 à 70 cm (*Pomatomus saltatrix*).

A côté de ces espèces particulières, typiques de la Mauritanie, les bateaux peuvent rapporter quelques grondins, rascasses, baudroies et des chiens, roussettes, raies et pocheteaux parfois fort abondants. Enfin on trouve, souvent en quantité, de la langouste rose (*Palinurus mauritanicus*) surtout en profondeur au sud de 26° N, et plus particulièrement au sud du banc d'Arguin.

CONCLUSION

Ce bref résumé montre que les possibilités de chalutage en Mauritanie sont importantes et que les fonds sont capables de supporter une certaine augmentation de l'effort de pêche tout en donnant en abondance un poisson de qualité. Il est regrettable que cette pêche ait été abandonnée en France car il est certainement possible d'y recréer un marché du poisson d'Afrique tel qu'il existait avant guerre.

CARTES DE PECHE

Deux cartes de pêche (été et hiver) ont été publiées vers 1945 par le Service central hydrographique de Casablanca pour les accores NO et O du banc d'Arguin. Etablies d'après les observations faites par les chalutiers de 1942 à 1944, elles sont maintenant hors catalogue. Une nouvelle carte de pêche tenant compte des précédentes ainsi que des travaux de l'Institut espagnol d'Océanographie et des observations des chalutiers de La Rochelle de 1932 à 1937 est actuellement dressée par le laboratoire de l'Institut des Pêches à La Rochelle. Elle couvre la zone allant de 23° 30 à 19° 30 N (de Cintra au banc d'Arguin).

BIBLIOGRAPHIE

- BEAUGE, 1933.- La grande pêche en Mauritanie et sur la côte d'Afrique.- *Rev. Trav. Off. Pêches marit.*, 6 (3) p. 271.
- BELLOC, 1936.- Manuel des pêches maritimes françaises.- *Mem. Off. Pêches marit.*, 2 (3) p.32.
- NAVARRO, 1943.- La pesca del arrastre en los fondos del Cabo Blanco y del Banco Arguin.- *Inst. esp. Oceanogr. trabajos n° 18.*
- BEAUGE, 1946.- Manuel technique et pratique des grandes pêches maritimes.- Soc. Edit. géogr. marit. et colon. Paris.
- LOZANO, 1948.- Relacion de una campana de arrastre.- *Bol. Inst. esp. Oceanogr.* n° 9.
- Bulletin statistique des pêches maritimes 1956 (1958).- *Cons. int. Explor. Mer*, Copenhague.

ROBERT LETACONNOUX.

Science & Pêche
N° 75 - 1959

Le Directeur
FURNESTIN.

La reproduction totale ou partielle du *Bulletin d'Information* (Science et Pêche) est autorisée sous la réserve expresse d'en indiquer l'origine.

Imp. SAMACETA

Prix. 40 F.